



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **15 mai 2017**

Décision n° **CP-2017-1589**

commune (s) : Lyon 9°

objet : Autorisation donnée à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat de déposer une demande de permis de démolir

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 5 mai 2017

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 16 mai 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : Mme Vullien (pouvoir à M. Rousseau), MM. Passi, Vesco (pouvoir à M. Bernard).

Commission permanente du 15 mai 2017**Décision n° CP-2017-1589**

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Autorisation donnée à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat de déposer une demande de permis de démolir**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 3 mai 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 modifiée, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.23.

Dans le cadre du projet de restructuration d'un ensemble immobilier conduit par l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, situé rue Beer Sheeva et rue de la Sauvegarde à Lyon 9°, l'OPH Grand Lyon habitat va procéder à la démolition d'un bâtiment dont l'emprise est située pour partie sur du domaine public de voirie métropolitain sur une emprise d'environ 220 mètres carrés rue Beer Sheeva (cf. plan ci-annexé).

À cet effet, l'OPH Grand Lyon habitat sollicite de la part de la Métropole de Lyon l'autorisation de pouvoir déposer le permis de démolir nécessaire à la réalisation de son projet.

Aussi, il est proposé, par la présente décision, que la Métropole, en tant que propriétaire de l'emprise de domaine public de voirie métropolitain, située rue Beer Sheeva à Lyon 9°, autorise l'OPH Grand Lyon habitat à déposer les demandes nécessaires à l'obtention des autorisations requises pour la réalisation de son projet à savoir un permis de démolir ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat à :

a) - déposer les demandes nécessaires à l'obtention des autorisations requises pour la réalisation de son projet à savoir le permis de démolir un bâtiment rue Beer Sheeva, situé pour partie sur une emprise de domaine public de voirie métropolitain, d'environ 220 mètres carrés,

b) - prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente décision.

2° - Cette autorisation ne vaut pas autorisation de commencer les travaux avant l'obtention du permis nécessaire.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 16 mai 2017.